



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 4 juillet 2015

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 4 juillet 2015, sous la présidence d'Andrée BUCHARLES, maire a étudié les points suivants :

Vérifications périodiques des installations électriques et de gaz pour les bâtiments communaux par un organisme agréé.

Pour une mise en conformité avec la législation en constante évolution, une concertation a eu lieu entre la société VERITAS (organisme actuellement en charge des vérifications) et le maire.

Pour l'ensemble de nos bâtiments communaux (mairie, église, maison des associations et salle polyvalente) un contrôle périodique doit intervenir sous forme soit, d'une visite annuelle, d'une visite dite quadriennale, ou d'une visite triennale pour l'espace scénique.

Un devis a donc été établi pour la durée du mandat actuel :

Année 2015 : visite considérée comme initiale, montant 1 125 euros

Année 2016 : visite dite quadriennale, montant 1 059 euros

Année 2017 : Visite annuelle sans l'espace scénique, montant 951 euros

Année 2018 : Visite annuelle avec l'espace scénique, montant 1089 euros

Année 2019 : Visite annuelle sans l'espace scénique, montant 1 027 euros

Devis accepté à l'unanimité.

Impact loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) qui est entrée en vigueur au premier juillet 2015.

Notre commune n'étant dotée ni d'un Plan d'occupation des sols, ni d'un plan local d'urbanisme, ni d'une carte communale, la Direction Départementale des Territoires continuera d'assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme qui seront désormais traités à Montluçon. L'instruction de la fiscalité sera traitée pour tout le département à Cusset.

Animations

Brigitte BOULANGER précise les dispositions retenues pour le 14 juillet et le 15 août, en particulier au niveau de la répartition des tâches et des horaires :

Cérémonie de commémoration au monument aux morts à 10 heures le 14 juillet avec la participation de la Lyre Chantelloise, après midi courses cyclistes, jeux pour enfants, buvette.

Les membres du jury pour les maisons fleuries sillonneront le village le 16 juillet après 18 heures.

La commune du THEIL organise le premier août un inter-village et celle de Bayet un concours de pétanque pour les élus le 5 septembre.



Commune de Fourilles
(03140)

Motion pour préserver l'identité communale et la proximité pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la motion par laquelle l'Association des Maires « refuse que les communes et intercommunalités supportent des restrictions budgétaires injustes et disproportionnées alors même que leur sont imposés des transferts de charges non compensés, et des contraintes administratives et normatives coûteuses en même temps que chronophages ».

Ils refusent également que leurs concitoyens déjà en proie à bien des difficultés, ne voient leurs situations s'aggraver avec la baisse de l'activité économique et le déclin de nombreux services publics pourtant essentiel à la préservation « du bien vivre ensemble »

Compte rendu réunions extérieures

Ecole de Chantelle

Le Projet Educatif Territorial ayant été écrit rien ne doit s'opposer à l'attribution de la dotation prévue par la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2015/2016.

Les communes, à l'exception de Taxat-Senat, continueront de prendre en charge les frais de garderie, garantissant ainsi la gratuité pour les parents.

SIVOM

Le nouveau site Internet est disponible et permet le paiement des factures en ligne, le changement de situation et la gestion des compteurs.

Des évolutions techniques réglementaires en cours devraient faciliter la prise en compte des spécificités du milieu rural notamment par la création d'un risque faible et d'un dispositif de planification des besoins – schéma communal-.

COM.COM

Création d'une régie de recettes pour le Musée de l'Historial du Paysan Soldat à FLEURIEL.

Projet de création d'un tiers lieu : Lieu dédié à la vie sociale du territoire pour donner de l'information et du service en organisant des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

Pour le domaine environnemental une déclaration d'intérêt général va être lancée.

Ensuite, planification des actions à entreprendre et leur financement. (Travaux envisagés sur la Sioule, le Boulblon et la Bouble pour une prise en charge de 67 000 euros sur 5 à 7 ans).

Ouverture des portes de la maison de santé pluridisciplinaires le 7 juillet.

Un bail avec la SISA sera signé pour 18 ans (durée de l'emprunt). Les professionnels acquittent les charges de tous les locaux.



Commune de Fourilles
(03140)

Les rapports d'activités 2014 établis par le SIVOM, le SICTOM, La MAGIC sont en mairie et peuvent être consultés par toute personne qui le souhaite.

Informations Diverses

Renouvellement des délégués chargés de la révision des listes électorales :

Pour la préfecture :

Sont désignés : Hélène PINFORT, titulaire, Bruno BONNAMOUR, suppléant.

Pour le tribunal de Grande Instance :

Brigitte BOULANGER, titulaire, Yvette ROBERT, suppléante.

Modification des horaires de l'employé communal en raison de la canicule

A sa demande et d'un commun accord, travaille de 5h30 à 13h30 pendant la période des chaleurs excessives avec autorisation d'une pause pour se restaurer.

Transports scolaires

A la rentrée le car scolaire n'empruntera plus la voie communale du Clos Barry, l'arrêt de Sainte Marguerite sera supprimé.

IMPORTANT

Compte tenu des importantes chaleurs et de la sécheresse actuelle il est demandé à chacun une vigilance particulière afin d'éviter les incendies notamment lors de « barbecue » ou autre.

De plus, il est rappelé que l'arrêté préfectoral N° 4833/83 du 15 septembre 1983, relatif à l'interdiction du brûlage à l'air libre des ordures ménagères, affiché dans le placard réservé à cet effet, est toujours en vigueur.